

Pas de conquêtes sociales, sans libertés syndicales !!

De nombreux salariés reconnaissent qu'il est utile, nécessaire d'agir à l'entreprise pour le respect des droits et obtenir des « avancées » :

- Pour l'augmentation des salaires
- L'amélioration des conditions de travail,
- La réduction du temps de travail,
- Un fonctionnement efficace du comité d'entreprise, CHSCT, délégation du personnel...

Cependant, aujourd'hui, dans de nombreuses entreprises (privées – publiques) nous sommes confrontés à une remise en cause des droits, et, une recrudescence des discriminations et des procédures répressives à l'égard des militants syndicaux ou représentants des salariés !

Il faut aussi noter que le gouvernement a pris des mesures qui sont contraires aux intérêts des salariés (ex : remise en cause des élections prud'homales, adoption cet été de la loi Rebsamen qui tourne le dos à la citoyenneté au travail avec la fusion des instances représentatives du personnel, la fragilisation des CHSCT, la possibilité de négocier les salaires tous les 3 ans et non plus annuellement). Toutes ces dispositions constituent des reculs majeurs pour tous les salariés ! Les remises en cause des droits syndicaux sont intolérables :

Tous ensemble il faut agir pour :

- L'engagement de l'Etat d'assurer, le respect des libertés syndicales en garantissant l'application du droit, que ce soit dans le secteur privé ou public et en sanctionnant celles et ceux qui bafouent la loi ;

- Une loi d'amnistie pour tous les militants syndicalistes et associatifs ;
- L'arrêt des poursuites judiciaires face aux attaques patronales ainsi qu'à celles de l'Etat visant à criminaliser l'action syndicale ;
- Le renforcement de la protection des militants syndicaux, agissant dans l'intérêt général des salariés dans le cadre d'actions collectives, en modifiant d'une part le Code Pénal et d'autre part, en supprimant le prélèvement ADN de tous les militants ;
- Le renforcement de la loi pour garantir la pérennité de l'hébergement des organisations syndicales à titre gracieux par les collectivités territoriales.

Une loi d'amnistie pour tous les militants syndicalistes et associatifs

Le rendez-vous demandé auprès de la garde des Sceaux **le 23 septembre nous permettra de porter nos exigences.**

Cinq militants du syndicat CGT Energie Paris sont convoqués au Tribunal correctionnel de Paris, le 23 septembre 2015, pour atteinte à la liberté du travail alors qu'ils défendaient avec 200 agents le droit au travail d'une collègue licenciée arbitrairement. Nous exigeons l'arrêt immédiat des poursuites

Ils seront au rassemblement Place de la République à Paris !

Pas de conquêtes sans libertés syndicales !!

Mercredi 23 septembre
Délégations, témoignages, prises de paroles...
Rassemblement
Place de la République à
partir de 11h30

